

N° 221/2025

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS**ARRETE PERMANENT****Modification de la limitation de la
vitesse à 50 Km/h
Route de Valence****Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2213-1 et, L 2213-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié, et cinquième partie) ;
- Considérant le nombre d'accès privés dans la partie agglomération de la route de Valence,

ARRETE**ARTICLE 1^{er} –**

La limitation de la vitesse à zone à 50 km/h sera étendue sur l'ensemble de la zone agglomération de la route de Valence.

ARTICLE 2 –

Un plan est joint à l'arrêté pour illustrer ces éléments.

ARTICLE 3 –

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera positionnée et maintenue en état par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois gestionnaire de la voirie. Un plan est annexé au présent arrêté pour illustrer le zonage à 50 km/h.

ARTICLE 4 –

Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 –

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 –

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans les communes de Lescure d'Albigeois.

ARTICLE 7 –

Conformément à l'article R 102 du code des
présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le
tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter
de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 –

Madame le Maire de la Commune de Lescure d'Albigeois, et les Services
de Police d'Albi sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution
du présent arrêté.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 22 septembre 2025

**Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE**



Affiché le